

Le pédibus de Pibrac



Le pédibus de Pibrac

1. OBJECTIF DU DISPOSITIF

Le pédibus est une solution innovante d'écomobilité qui promeut la mobilité douce dans le cadre d'un plan de déplacement urbain. Cette initiative permet aux enfants des écoles publiques de Pibrac d'être accompagnés à pied par des animateurs du service ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École), sur le chemin menant de l'école aux lieux d'activités extrascolaires, qu'elles soient sportives ou culturelles. Fonctionnant comme un transport scolaire traditionnel, le pédibus suit des horaires et des trajets fixes.

L'objectif principal du pédibus est de former des groupes d'enfants encadrés qui se déplacent ensemble selon un itinéraire prédéfini. Les trajets durent généralement entre 5 et 20 minutes, incluant les arrêts, et la distance maximale entre le point de départ et l'établissement scolaire est d'environ 1,5 kilomètres.

Les avantages du pédibus sont nombreux et s'inscrivent dans les objectifs du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) :

- **Activité physique** : Le pédibus encourage la marche à pied, une pratique bénéfique pour la santé physique et mentale des enfants, favorisant notamment leur concentration à l'école. L'usage de podomètres, fourni par le dispositif, peut être intégré pour suivre l'activité physique des enfants.
- **Vivre ensemble** : En partageant le trajet, les enfants apprennent à vivre ensemble, renforçant ainsi les liens sociaux et le sens de la communauté.
- **Accès aux activités extrascolaires** : Il facilite l'accompagnement des enfants vers les activités sportives et culturelles de Pibrac, rendant ces activités plus accessibles à tous.
- **Sécurisation des trajets** : Le pédibus contribue à sécuriser les trajets des enfants depuis les structures d'accueil jusqu'aux écoles et dans les zones avoisinantes.
- **Éducation à la citoyenneté** : En réduisant la dépendance à la voiture, le pédibus aide à former des citoyens conscients des enjeux environnementaux et ouverts à des modes de déplacement alternatifs et durables.

Ainsi, le pédibus participe non seulement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en diminuant l'utilisation de la voiture, mais il offre également une multitude d'avantages éducatifs et sociaux, contribuant à la formation de citoyens responsables et engagés pour un avenir plus durable.

2. FONCTIONNEMENT DU PEDIBUS

Coordonnées du dispositif :

| | |
|---|---|
| - <u>Responsable du dispositif :</u> <ul style="list-style-type: none">o Madame Vesna CHEVAL, directrice de l'ALAE Bois de la Barthe maternelleo 07.62.01.49.49o pedibus.pibrac@dso.ifac.asso.fr | - <u>Coordinatrice pédagogique :</u> <ul style="list-style-type: none">o Madame Pauline MARQUETo 06.59.36.45.58o pauline.marquet@utso.ifac.asso.fr |
|---|---|

Fonctionnement du dispositif :

Aucun surcoût ne sera demandé aux familles pour que leurs enfants bénéficient du dispositif : ils devront seulement s'acquitter du tarif de l'ALAE du soir.



Le pédibus de Pibrac

Les inscriptions se font chaque début d'année scolaire par le biais d'un **formulaire en ligne** tant qu'il est actif (**période d'inscriptions : quinze jours après la date du forum des associations**). Il sera accessible par le biais scolaire à l'aide d'un QR Code affiché à l'entrée des différents ALAE de Pibrac. Les familles devront également réserver le service de l'ALAE du soir via le portail famille.

Jours et horaires de fonctionnement : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h à 18h.

Deux départs ont lieu parallèlement :

- Depuis l'ALAE Maurice Fonvieille Élémentaire :
 - o Un ou deux animateurs (suivant la taille du groupe) rassemblent les enfants au lieu défini, leur font mettre un gilet jaune, font l'appel puis partent, à pied, en direction de l'ALAE Bois de la Barthe. Au besoin, un arrêt pourra être effectué aux premières activités placées sur le chemin. Arrivés sur l'école du Bois de la Barthe, les enfants goûtent et profitent des activités proposées dans la cour ou dans le hall en attendant le départ pour leur activité respective ;
- Depuis l'ALAE Bois de La Barthe Élémentaire :
 - o Un ou 2 animateurs (suivant la taille du groupe) rassemblent les enfants au lieu défini, leur fait mettre un gilet jaune, fait l'appel puis commence les premiers trajets.

Tous les déplacements se font à pied. Le pédibus pourra être **annulé en cas d'alerte météo venant de Météo France ou en cas de grève**. Dans ce cas, tous les parents seront informés de l'annulation du dispositif.

Pour le trajet pédestre reliant les ALAE, un chariot est mis à disposition des enfants pour les soulager en cas de besoin de leurs affaires les plus encombrantes.

Les **vélos ne sont pas acceptés** durant les trajets pédestres. Les enfants qui arriveront à l'école à vélo auront la possibilité d'attacher leur vélo à l'extérieur de l'établissement un peu avant le départ du pédibus.

Toute absence doit être signalée par mail ou par téléphone au responsable du dispositif au plus tard le **jour même avant 12h**. En cas d'absences répétées et non justifiées (au nombre de 3) sur le même mois, un rappel au règlement sera fait. En cas de récidive, l'annulation de la prise en charge de l'enfant dans le dispositif pourra être appliquée.

3. L'ÉQUIPE DU DISPOSITIF PEDIBUS

Madame Vesna CHEVAL, directrice de l'ALAE Bois de La Barthe maternelle est responsable de ce dispositif sous la coordination de l'association ifac.

Elle en assure ainsi le bon déroulement, veille à la gestion des inscriptions et présences à l'ALAE Bois de la Barthe élémentaire et Maurice Fonvieille élémentaire et coordonne les informations entre le dispositif, les animateurs du dispositif et les directeurs de chaque ALAE.



Le pédibus de Pibrac

L'équipe est composée de 1 ou 2 animateurs au départ de Maurice Fonvieille élémentaire et 1 animateur de l'équipe de l'ALAE Bois de La Barthe. Les animateurs sont garants du bien-être et de l'épanouissement des enfants. Ils assurent leur sécurité et la convivialité du dispositif. Ils ont également pour mission d'apporter des actions pédagogiques lors des trajets.

LE MATERIEL NECESSAIRE A LA CHARGE DE L'ALAE

- Des gilets de sécurité pour accompagnateurs et enfants ;
- Un sac à dos avec :
 - Le listing de présence avec les noms des enfants et des accompagnateurs ;
 - Un téléphone portable avec les coordonnées du responsable du dispositif ;
 - Une trousse de secours ;
 - Une charrette ;
 - Une lampe torche ;
 - Eau.

4. ENGAGEMENT DES PARTIES

Engagement des enfants

- Respecter les consignes données par l'animateur ;
- Porter tout le temps le gilet fourni par l'animateur ;
- Signaler sa présence auprès de l'animateur pédibus ;
- Débadger au moment de partir avec le pédibus ;
- Respecter les compagnons de route ainsi que l'animateur ;
- Possibilité de participer à la commission pédibus.

Engagement des associations

- Communiquer les coordonnées d'une personne référente ;
- Avant le début des activités en septembre, informer le pédibus des créneaux jours et horaires ;
- Informer dans les plus brefs délais par mail tout changement de lieu ou annulation de cours ;
- Respecter les horaires annoncés ;
- Accueillir les enfants dès leur arrivée ;
- Confirmer la prise en charge des enfants aux animateurs du pédibus ;
- Participer aux temps de rencontres avec les personnes intervenant dans le dispositif pédibus.

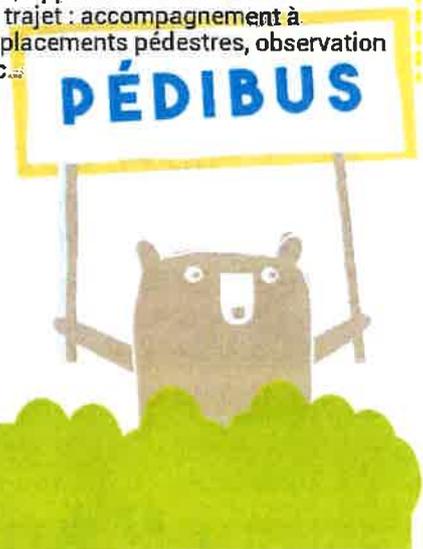
Engagements des parents

- Accepter le règlement intérieur du Pédibus ;
- Prévoir une tenue adaptée à son enfant selon la météo ;
- Prévenir la responsable du pédibus de toute absence, changement ou interruption d'activités par mail au plus tard le jour même avant 12h ;
- Possibilité de participer aux comités de pilotage du dispositif pédibus.

Engagement des animateurs

- Garantir la sécurité des enfants ;
- Porter un gilet jaune et son sac à dos ;
- Informer la responsable du pédibus en cas de problème ;
- Prendre en charge uniquement les enfants inscrits ;
- Accompagner les enfants jusqu'aux différents lieux d'activités et de les quitter seulement après avoir eu la confirmation de prise en charge des enfants par l'encadrant de l'activité ; Apporter une démarche pédagogique durant le trajet : accompagnement à l'apprentissage des déplacements pédestres, observation de l'environnement, etc...

En cas de non-respect des engagements, la responsable du dispositif se garde le droit de rencontrer les familles et, en cas de récidive, à désinscrire les familles du dispositif pédibus de façon ponctuelle ou définitive.



Le pédibus de Pibrac



5. ASSURANCE ET RESPONSABILITES

Communale :

La commune souscrit, pour ses agents, une assurance responsabilité civile qui couvre les agents pour les préjudices qu'ils pourraient causer à un tiers dans le cadre de leur service.

Association ifac :

L'association ifac souscrit, pour ses salariés, une assurance responsabilité civile qui les couvre en cas de préjudices qu'ils pourraient causer à un tiers dans le cadre de leur service.

Parentale :

Les familles devront s'assurer contre les risques dont peuvent être victimes leurs enfants, de leur propre fait ou de celui d'autrui. Elles devront couvrir leur responsabilité contre les dommages que leurs enfants pourraient causer à un tiers, ainsi qu'au matériels mise à leur disposition. Une assurance scolaire comprenant une garantie individuelle accidents est obligatoire. Le contrat passé pour l'activité scolaire couvre, le plus souvent, les risques liés à la fréquentation des services péri et extrascolaires.

6. EVALUATION DU DISPOSITIF

Equipe

Une réunion mensuelle est organisée en équipe où sont alors questionnés et évalués : la sécurité, le bien-être et les attitudes des enfants, le fonctionnement général, les démarches pédagogiques, la communication en équipe, le retour des familles et partenaires...

Enfants

Une commission pédibus est organisée par trimestre au sein de chaque ALAE. Elle permet aux enfants d'exprimer leurs retours, leurs ressentis et envies en lien avec le dispositif (fonctionnement, animations, convivialité, la vie de groupe, les animateurs, les locaux...). Si votre enfant souhaite y participer, il devra se signaler à l'équipe du dispositif. A chaque fin de commission sont définis ensemble les axes et moyens d'amélioration. En parallèle, un mur d'expression est disposé dans la gare et permet aux enfants de s'exprimer quotidiennement.

Partenaires

Une réunion avec les différents acteurs impliqués dans le pédibus pourra être organisée une fois dans l'année afin de réaliser un bilan et de fixer les éventuels nouveaux objectifs.

7. DATE D'APPLICATION DE MISE EN VIGUEUR

Le présent règlement est effectif à dater du 1^{er} septembre 2025 et reconduite tacitement pour chaque année scolaire.

La validation du présent règlement devra être faite via le formulaire d'inscription en ligne au dispositif pédibus et une version synthétique sera disponible via ce même formulaire et via affichage sur les différents ALAE.



Accusé de réception en préfecture
031-213104177-20250708-202507DEAC72-DE
Date de télétransmission 11/07/2025
Date de réception préfecture 11/07/2025